

Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BÉCANCOUR

RÈGLEMENT N° 116-2014

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a déposé un avis de motion, tel qu'adopté sous le numéro 2014-05-236 pour y modifier le contenu de l'objectif relatif à la protection des personnes et des biens dans les zones exposées aux glissements de terrain et aux inondations;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a entrepris une modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de revoir le cadre normatif visant à régir l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma révisé, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent verra à intégrer les dispositions dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté, lors de la séance du 6 mai 2014, une résolution de contrôle intérimaire restreignant temporairement l'émission de permis relative aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux demandes d'opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation;

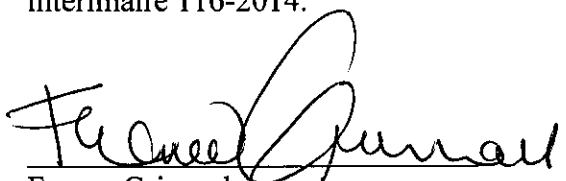
CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 112.2 et 112.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), un règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones exposées aux glissements de terrain;

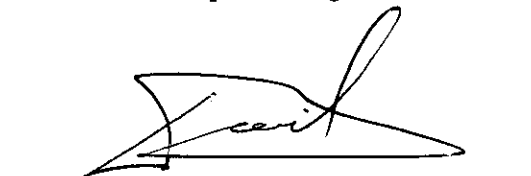
CONSIDÉRANT QUE ledit règlement sera en vigueur jusqu'à son abrogation;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du règlement 116-2014 a été remise aux membres du conseil le 30 mai 2014 conformément à l'article 445 du code municipal du Québec (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

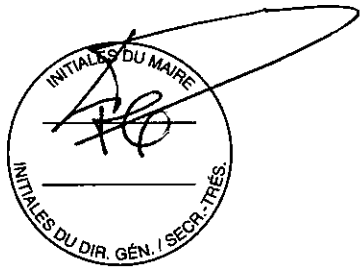
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de M. Fernand Bédard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent adopte le règlement de contrôle intérimaire 116-2014.


France Grimard
Directrice générale et secrétaire-trésorière


Christian Baril
Maire

Avis de motion	2014-05-06
Adoption	2014-06-03
Avis de publication	2014-06-05



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Livre de Règlements

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Relatif au projet de règlement #116-2014

Règlement de contrôle intérimaire

Est par la présente donné par la soussignée, France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

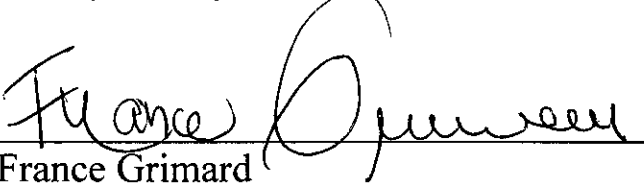
Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent le 3 juin 2014 :

#116-2014

Règlement de contrôle intérimaire ayant pour objet la restriction temporaire d'émission de permis relative aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux demandes d'opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation, dans les zones exposées aux glissements de terrain.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au centre administratif de la municipalité situé au 1596, route Marie-Victorin, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est à dire de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du mardi au jeudi inclusivement. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Deschaillons-sur-Saint-Laurent
Ce 5^e jour de juin 2014



France Grimard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et demeurant à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, certifie par la présente, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants:

- Bureau municipal
entre 7 heures et 19 heures, le 5^e jour du mois de juin deux mille quatorze

- Bureau de poste

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de juin deux mille quatorze.



France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière